

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

6 mars 2026

et qu'elle a été faite le

6 mars 2026

Que le nombre des membres en
exercice est de : 48

Présents : 38

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 9

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_03_050

Objet :

Fixation du produit de la taxe
GEMAPI pour l'exercice 2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 12 mars 2026**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Gilbert TSCHAIINE La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSETNET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange : Mme Marie-Hélène VACHET Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés : Thervay : M. Alain CHAMPONNOIS

Absents excusés : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER Fraisans : M. Hubert BACOT La Barre : M. Philippe GIMBERT Montepain : M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Orchamps : Mme Lucette NAEGELLEN Ougney : M. Cédric IVANES Serre les Moulières : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SMAGGHE

Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Lucette NAEGALLEN (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19H14 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR L'EXERCICE 2026

Vu l'article 1530 bis du Code Général des impôts ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DCC2021_09_118 en date du 23 septembre 2021 instituant la taxe GEMAPI ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le financement de la compétence GEMAPI ;

Considérant que l'organe délibérant doit voter chaque année le produit de la taxe GEMAPI ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 17 février 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 mars 2026 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Décide d'arrêter le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'année 2026 comme suit :**

TAXE GEMAPI	CA2025	BP2026 (avec RAR)
DEPENSES		
FONCTIONNEMENT	98 299,08 €	98 945,86 €
INVESTISSEMENT	45 568,19 €	54 928,67 €
TOTAL DEPENSES	143 867,27 €	153 874,53 €
RECETTES		
FONCTIONNEMENT	94 893,00 €	
INVESTISSEMENT	5 248,42 €	5 763,00 €
TOTAL RECETTES	100 141,42 €	5 763,00 €
Besoin/excédent de financement antérieurs cumulé	26 964,90 €	26 964,90 €
PRODUIT ATTENDU TAXE GEMAPI		121 146,63 €

- **Charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;**
- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0